

COMPTABILITE HOSPITALIERE

INSTRUCTIONS M21 ET M22

Fonctionnement budgétaire et financier



TARIF 2025

1.190 € TTC

par agent pour 1 module
(soit 2 jours de formation)

1.790 € TTC

pour les 2 modules
(soit 4 jours de formation)

DUREE 2 jours ou

4 jours (9 h -17 h)

OBJECTIFS - COMPETENCES VISEES



- Connaître les concepts de bases et maîtriser les mécanismes comptables relevant des instructions comptables M21 et M22 (2 premiers jours)
- Acquérir les mécanismes et les outils de la gestion budgétaire de la prévision jusqu'à la clôture de l'exercice (2 derniers jours)

METHODOLOGIE

Polycopiés reprenant les apports théoriques commentés et complétés en cours

Exercices pratiques de mise en application des apports théoriques

Supports de cours remis sous format papier et accessible via l'espace client



PUBLIC CONCERNE

- Tout professionnel administratif souhaitant acquérir ou compléter ses connaissances dans les domaines de la comptabilité hospitalière & de la gestion budgétaire.
- Préparation aux concours administratifs.

NOMBRE DE PARTICIPANTS



12 personnes maximum

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation.

PROGRAMME



MODULE 1 (2 jours)

Les opérations comptables dans le cadre des instructions comptables M21 et M22

INTRODUCTION A LA COMPTABILITE : RAPPEL DES PRINCIPES DE BASES

- Notion de débit et de crédit, principe de la partie double
- Le bilan comptable - l'évaluation du patrimoine
- Le compte de résultat - l'évaluation de l'activité
- Les fonctions d'ordonnateur et comptable

LES OPERATIONS COMPTABLES M21 ET M22

• Les comptes d'immobilisations classe 2

- Les valeurs immobilisées
- Les amortissements
- Les cessions des éléments d'actif

• Les financements externes

- Les dotations et subventions d'investissement
- Les emprunts
- Les subventions d'exploitation

• Les provisions

- Les provisions réglementées
- Les provisions pour renouvellement d'immobilisations
- Les autres provisions réglementées
- Les provisions pour risques et charges
- Les provisions pour créances irrécouvrables

• La gestion des stocks

• Les opérations de régularisation

- Les comptes de régularisation
- Rattachement des charges et des produits à l'exercice

MODULE 2 (2 jours)

Le fonctionnement budgétaire et financier des Etablissements Publics de Santé

L'E.P.R.D.

- Le cadre réglementaire
- Définition de l'EPRD et principes de l'EPRD
- Architecture de l'EPRD et comparaison avec l'architecture budgétaire classique (section d'investissement et section d'exploitation) :
 - *Compte de résultat prévisionnel principal*
 - *Comptes de résultat prévisionnels annexes*
 - *Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle*
 - *Tableau de financement*
 - *Fonds de roulement initial*
 - *Variation du fonds de roulement*

- Notions d'analyse financière (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie)
- Les règles de gestion
- Les annexes de l'EPRD
- Le suivi budgétaire et les décisions modificatives
- Le Calendrier – processus d'élaboration et d'approbation

LE COMPTE FINANCIER

- Le cadre réglementaire
- Le contenu – les différents états
- Modalités d'élaboration et de présentation

LES RESULTATS ET LES AFFECTATIONS



SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- Test de pré positionnement en début de formation pour évaluer le niveau du stagiaire
- Test de post positionnement en fin de formation pour évaluer l'évolution des compétences
- Fiche d'évaluation globale de la formation
- Remise d'une attestation de formation